


Informations


ACADEMIE DE POITIERS

Bulletin Régional de la Section Académique du SNETAA

 Syndicat National des Professeurs de Lycée Professionnel
et des Personnels d'Education

n° 113 - Mai 2002

Bimestriel - Prix : 1 F - CCP LIMOGES 0171550U02770

C.P.P.A.P.: 91842

 Impression au siège, 1 rue Georges Bizet
17200 Royan - tel 05.46.38.78.06
Directeur de la publication : C. Boé


Des rendez-vous à ne pas manquer...

Je ne commenterai pas les résultats du 21 avril dernier... d'autres l'ont fait... mais un aspect fait la quasi unanimité : les dangers de l'abstention !

Il y a 2 mois nous titrions sur le fait que la démocratie ne s'use que si l'on ne s'en sert pas...

Ce qui se vérifie sur le plan politique est également valable pour le syndicalisme, et les récents évènements constituent la preuve qu'il faudra participer massivement au vote de décembre 2002 pour les élections professionnelles !

Ce qui sera en jeu c'est bien évidemment la représentation des délégués des personnels comme contre-pouvoir à l'administration nationale et académique; mais c'est aussi et surtout l'existence de l'enseignement professionnel public. Les textes Lang sur le collège, ceux de la Rectrice de Toulouse sur les lycées etc....sont hélas bien clairs, sans compter les propos tenus sur les LP par un haut responsable du ministère (lire sur le site académique)...

Pour s'opposer à cette entreprise de destruction, le SNETAA doit être fort nationalement et dans chaque académie. Nous devons être nombreux pour continuer à faire progresser nos revendications : des CAP (pour les élèves de SEGPA et pour d'autres qui le souhaitent), des formations de proximité, plus d'enseignants titulaires dans les disciplines fortement déficitaires, un mouvement plus juste, des dédoublements en enseignement général...

Dans notre académie le réflexe républicain a été fort partout...

SOMMAIRE :

- * page 1 : Edito
- * page 2 : Le calendrier académique
- * page 3 : Vos correspondants SNETAA
Des avancées... Site Internet
- * page 4 : Notation administrative
Le CAE du 25 avril
- * pages 5 et 6 : Le mouvement inter

 SNETAA INFORMATIONS (Académie de Poitiers)
siège:1 rue Georges Bizet 17200 Royan

ROUTAGE 206 dispensé du timbrage
Dépôt : La Poste - Agence de Poitiers Bel-Air

1 1 3

Il faut qu'il soit le même en décembre pour les élections professionnelles!

Le SNETAA, avec le vote massif des enseignants, pourra continuer son combat pour l'enseignement professionnel et la défense des personnels.

Le rendez-vous est d'importance et nous devons ne pas le manquer! Pour que nos représentants poursuivent leur tâche avec **Efficacité**, en toute **Indépendance** pour l'enseignement professionnel public **Làïque**, nous voterons et ferons voter SNETAA.

Royan, le 03 mai 2002
Claude Boé

Les informations utilisées pour l'envoi de ce bulletin peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification, de suppression, dans les conditions prévues par la loi n° 78-17 relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

6 mai : Bureau académique à Châtelleraut



Calendrier académique

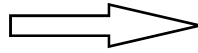
14-15-16-mai : Conseil National Elargi à Châtelleraut

17 mai : Gr de travail « Postes mis au mouvement »

Ayez le réflexe SNETAA

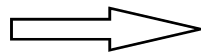
21 mai : CTPA

23 mai : Gr de travail « Cas médicaux et sociaux »



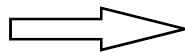
Envoyez le double de votre dossier à un commissaire paritaire ou au secrétariat académique. (joindre une enveloppe timbrée à votre adresse)

24 mai : CAPA « Notation et Congés de Form. Prof. des CPE »

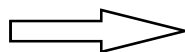


En cas de contestation de note ou d'appréciation, envoyez votre dossier à un commissaire paritaire ou au secrétariat académique. (+1 enveloppe timbrée) (voir Notation page 4)

24 mai : CAPA « Notation et Congés de formation professionnelle »



28 mai : Gr de travail « Vœux et barèmes du mouvement intra »



Adressez le double de votre demande + les pièces justificatives + 3 enveloppes (timbrées à votre adresse) au commissaire paritaire chargé de votre discipline ou au secrétariat académique (voir p.3)

14 juin : CAPA « Affectations CPE »

18 juin : CAPA « Affectations intra »



25 juin : Gr de travail « Notation, avancement des MA » (+ contractuels)

27 juin : Gr de travail « Ajustement CPE + MA »

28 juin : Gr de travail « Révision d'affectations intra »

Contact pour les CPE et les MA/CPE :
Anne DELORME
Ancienne Ecole
79310 VOUHE

04 juillet : Conseil académique SNETAA à Royan (LP Champlain)

16 juillet : Gr de travail « Ajustement des affectations + MA »



MA et Contractuels : double du dossier à envoyer à Patrick MACHET
13 avenue de la Fûtaie
17200 POMPAIRE

** Quand on pense qu'une des « vertus » de ce mouvement dit « déconcentré » serait aussi d'avoir des affectations moins tardives... on est pour le moins dubitatif... d'autant que les stagiaires, certains MA et contractuels attendront les réunions prévues entre le 26 et le 29 août !*

RAPPEL

**Commissaires paritaires académiques SNETAA
A qui envoyer son dossier**

Gérard GRANGETEAU	05 45 94 24 53	Les Grands Voisins 16590 Brie	2100-2110-2120 G. I. Bois.... 2320 Miroiterie 2400....Struct. Métal. 3010....3020....Génie civil 3100 Génie thermique
Jean JOUTEUX	05 49 51 99 38	12 allée des Agates 86440 Migné Auxances	4100 Génie Méca. Constr. 4200 Génie Méca. Prod. 4500 MVA 4550 MSMA
Françoise LEJEUNE	05 46 56 62 59	5 rue des Grands Clos 17220 La Jarne	0221 Lettres Allemand 0222 Lettres Anglais 0226 Lettres Espagnol
Françoise BUREAU	05 49 96 16 14	2 impasse La Bruyère 79100 Thouars	2040 Chef des Trav. STI 2085 Chef des Trav. Hôt. 2200....GITC, Entex, Brod. etc.... 5100....Electronique...etc.... 5200....Electrotech...etc....
J.Pierre ARDON	05 49 54 44 98 ardon.jean-pierre@wanadoo.fr	12 allée des Turquoises 86440 Migné Auxances	0080 Doc 0210 Lettres Histoire 6310 Cond. routier 6500 Enseignements artistiques
Samuel SEGUY	05 45 39 62 07	4 impasse Lamartine 16260 Chasseneuil/ Bon- nieure	8011 CAB 8012 COB 8013 Vente
Sophie TEXIER	05 49 61 29 37	178 route de Bonnes 86000 Poitiers	7140 Horticulture 7200-7202 Biotechno... 7300 STMS 7410-20 Esthét. Coiffure 8510-8520... Hôtellerie
Patrick MACHET	05 49 64 29 45	13 Avenue de la Fûtaie 79200 Pompaire	1315 Maths Sciences + Maîtres auxiliaires
Anne DELORME	05 49 70 67 61	Ancienne Ecole 79310 Vouhé	CE - CPE
Claude BOE assure la coordination			

Pour une action syndicale régulière et continue :

A la demande du SNETAA, et de lui seul, l'administration a accepté de revenir sur ce qui constituait une injustice depuis 2 années.

Ainsi les PLP Biotechnologie ont maintenant des zones de remplacement départementales et non plus académiques. Il en est de même pour les enseignants d'Arts Appliqués.

PLP Documentalistes :

Grâce à l'action du SNETAA des postes de documentation en LP sont à nouveau destinés prioritairement à des PLP. Il en est de même pour les postes de documentation implantés en EREA. Cela permettra aux PLP-Doc de pouvoir muter à l'intérieur de l'académie et à quelques collègues ayant effectué de la documentation de revenir sur ce type de poste pour y être éventuellement titularisés après inspection.

3344...

c'est le nombre de visiteurs du site du SNETAA - POITIERS au mois de mars 2002 !

Créé il y a 4 ans notre site, dont le webmestre est JP Ardon, ne cesse de se développer et est de plus en plus consulté... Mis à jour quasi quotidiennement c'est une source d'information incontournable... Les adhérents peuvent aussi s'abonner gratuitement à la mailing list et disposer ainsi des infos récentes à domicile.(adresse web en page 1)

Notes administratives

Ci-contre la grille académique de notation administrative des PLP.

- Votre note doit se trouver dans cette grille.
- Une baisse de note doit s'accompagner d'un rapport du chef d'établissement.
- La note maxi d'un échelon (colonne A) n'est « attribuée qu'à titre exceptionnel ».

En cas de problème contactez le secrétariat académique du SNETAA.

Echelons	E	D	C	B	A
1-2-3	28	29	30	31	32
4	29	30	31	32	33
5	30	31	32	33	34
6	31	32	33	34	35
7	32	33	34	35	36
8 - HC 1	33	34	35	36	37
9 - HC 2	34	35	36	37	38
10 - HC 3	35	36	37	38	39
11 - HC 4	36	37	38	39	40
HC 5	37	38	39	39,5	40
HC 6-7	38	38,5	39	39,5	40

Conseil Académique Elargi du 25 avril

Plus de 30 délégués SNETAA se sont réunis au LP de Ruelle le Jeudi 25 avril, en présence d'un secrétaire national. De nombreux points ont été traités et ont fait l'objet de discussions : la situation nationale, le mouvement, la situation académique, l'organisation du Conseil national de Châtelleraut, les enseignants contractuels, les retraites, les élections professionnelles de décembre 2002...

Deux motions ont été présentées, discutées et votées à l'unanimité.

Motion « laïcité » :

La France connaît aujourd'hui un moment douloureux de son histoire. Terre de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, elle se trouve confrontée à une montée des intégrismes, du racisme et de la xénophobie engendrés par la peur de l'autre. Peur entretenue par les idées véhiculées par l'extrême droite.

Le Conseil Académique élargi du SNETAA - e.i.l, réuni le 25 avril 2002 au LP Jean Cail- laud de Ruelle, réaffirme son attachement à la laïcité, porteuse des valeurs essentielles : solidarité, égalité, justice sociale, formation à la citoyenneté.

La laïcité est plus qu'un enjeu idéologique et politique : elle est le véritable combat pour la liberté.

Ce combat permet des avancées pour l'homme de demain qui dépassent largement le cadre de l'école.

Le SNETAA - e.i.l. rappelle solennellement que le combat de l'homme, du citoyen, du tra- vailleur, pour son avenir, passe par la laïcité, garant de la liberté, de l'égalité et de la fraternité.

Aussi le SNETAA appelle-t-il les personnels à mettre leur engagement citoyen en conformi- té avec les valeurs qui fondent depuis longtemps la France républicaine : celles des libertés.

Motion « retraite » :

Le SNETAA condamne nos responsables politiques qui ont adopté à Barcelone le report à 63 ans l'âge de la retraite sans aucune concertation avec les salariés, débat pourtant prôné par les candidats à l'élection présidentielle.

Mutations « inter » : le Père Ubu, roi du mouvement ?

Les résultats du mouvement inter-académique sont maintenant quasiment connus. Les collègues sont donc invités à saisir leur demande « intra » et pour cela se renseignent. Une des sources d'information, avec notre site du SNETAA de Poitiers, est le très fameux SIAM où l'on peut, entre autres, découvrir la liste des postes vacants... Démarche logique mais risquée car dangereuse pour le moral : dans un premier temps la surprise, l'impression de ne pas avoir bien vu, puis, selon les tempéraments, l'indignation ou la colère...ou le rire face à ce que l'on découvre en mettant en regard de la liste des postes le nombre d'entrants !

Quelques exemples :

- En Lettres-Histoire : 14 postes, 28 entrants ! On ne va pas manquer de TZR ! Et pourtant des collègues cette année sont victimes d'une mesure de carte scolaire dans le cadre d'un redéploiement des remplaçants ! Devons-nous imaginer que l'on puisse en affecter de nouveaux dans les zones où l'on a prévu d'en enlever ???
- En Math-Sciences c'est sensiblement le même tableau..
- En Arts Appliqués, 5 collègues entrent dans l'académie et cherchent vainement les postes vacants.
- A l'opposé, en C.R.O, 2 collègues PLP de maçonnerie ont le choix entre les 10 postes vacants ! Ce serait presque comique si l'on n'avait pas muté un autre collègue, stagiaire en situation dans notre Académie, vers l'Académie d'Orléans-Tours. Sur le poste qu'il occupe actuellement on recrutera peut-être un contractuel pendant qu'il sera éloigné de sa famille !

Il serait facile de continuer cette ridicule et bien triste litanie : en PVR, MSMA, GITC etc...etc...

Et cela est le résultat du « Mouvement national à gestion déconcentrée » qui fait la fierté de membres de l'administration et que nous sommes hélas bien seuls à dénoncer vigoureusement. Quel beau résultat !

- Déconcentré ce mouvement qui fait partir dans une autre Académie un enseignant qui sait qu'il laisse derrière lui 8 postes vacants ?
- Déconcentré ce mouvement qui ne fait entrer dans l'Académie que la moitié environ des enseignants dont le Rectorat estime avoir besoin ?

Cela ne va pas être facile pour ce même Rectorat de gérer la suite de ce mouvement... Va-t-il falloir réviser les mesures de carte scolaire sur les zones au vu du nombre d'arrivants dans certaines disciplines ? Et que faire à l'inverse dans celles où de nombreux postes vont rester vacants ? Recruter des contractuels ? Au risque de s'attirer les foudres de l'administration centrale qui considère que notre Académie en a déjà trop ?

Difficile de croire à une « gestion déconcentrée » lorsque les « flux » sont imposés par un Ministère qui ne répond pas aux besoins en enseignants de notre Académie !

Si nous ajoutons que tous les postes réellement vacants ne figurent peut-être pas dans la liste parue sur SIAM, on va nous dire que nous noircissons le tableau. Et pourtant il y en a ! Et nous invitons tous ceux et celles qui en découvriraient à les faire connaître. Cela permettra peut-être d'aider le Rectorat de l'Académie à exiger de l'administration centrale une autre « gestion des flux » responsable d'une situation qui s'apparenterait à une « farce » si les conditions de vie des enseignants n'étaient en jeu, et par là-même la qualité de l'enseignement que nous devons aux élèves !

Et si derrière cette situation quelque peu ubuesque il y avait une volonté de l'administration centrale ? Quand on sait ce que pensent certains hauts responsables du Ministère à propos de l'Enseignement Professionnel on peut raisonnablement se poser la question...

Je sens que je vais avoir de plus en plus de mal à entendre dire que nos lycées professionnels sont privilégiés...

Et Merdre !

Claude Boé (Merci à A. Jarry)

Le 17 avril 2002

(Texte en ligne sur le site du SNETAA-POITIERS depuis le 18-04-02)

Mouvement Inter - Académique
Entrées dans l'Académie de POITIERS

code disc	Discipline	solde inter	entrants	barème du dernier entrant
E 0030	Conseiller Principal d'Education (CPE)	44	47	188 points
P 0080	Documentaliste	*	1	1462 points
P 0210	Lettres Histoire Géographie	25	28	138 points
P 0222	Lettres Anglais	8	9	196 points
P 0226	Lettres Espagnol	5	5	161 points
P 1315	Math. Sciences Physiques	20	21	158 points
P 2100	Génie Industriel Bois	1	1	230 points
P 2200	Génie Industriel Textiles et Cuir	2	2	151 points
P 2400	Génie Industriel des Structures Métalliques	4	5	152 points
P 2450	Construction et Réparation Carrosserie	*	1	470 points
P 3010	Génie Civil Construction et Economie	2	2	111 points
P 3020	Génie Civil Construction et Réalisation	2	2	199 points
P 3024	Tailleur de Pierre	1	1	88.1 points
P 3027	Peinture-Vitrierie-Revêtement	2	2	229 points
P 4100	Génie Mécanique Construction	10	10	101 points
P 4200	Génie Mécanique Productique	2	2	108 points
P 4500	Génie Mécanique Maintenance Véhicules	6	7	155.1 points
P 4530	Maintenance des bateaux de plaisance	1	*	* points
P 4550	Génie Mécanique MSMA	1	2	215 points
P 5100	Génie Electrique Electronique	4	5	161 points
P 5200	Génie Electrique Electrotechnique	3	4	161 points
P 6310	Conducteurs Routiers	1	1	132.1 points
P 6500	Enseignement Artistique et Arts Appliqués	3	5	111 points
P 7200	Biotechnologies Santé Environnement (EFS)	6	9	181,1 points
P 7300	Sciences et Techniques Médico-sociales	1	1	188 points
P 7420	Coiffure	1	1	182 points
P 8011	Communication et Bureautique (CAB)	7	8	202 points
P 8012	Comptabilité et Bureautique (COB)	10	10	156 points
P 8013	Vente	8	10	165 points
P 8510	Hôtellerie Option Techniques Culinaires	4	5	141 points
P 8512	Pâtisserie	1	1	178 points
P8520	Hôtellerie Option Service et Commercialisation	2	3	141 points